

MARCHE PUBLIC D'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

(Montant inférieur à 90 000.00 €)

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VILLE de Châtel-Guyon

10 Rue de l'Hôtel de Ville

BP 54

63140 CHATEL-GUYON

Tél : 04.73.86.01.88

Fax : 04.73.86.08.51

Email : mairie@chatel-guyon.fr



OBJET DE LA CONSULTATION :

**ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR
LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES DE LA VILLE DE CHATEL-
GUYON ET MAINTENANCE SUR 5 ANS**

REMISE DES OFFRES

Date et heure limite de réception

13 Novembre 2009 à 12 Heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Dans le suite du présent document le pouvoir adjudicateur est désigné « Maître de l'ouvrage »

Article 1er - Objet de la Consultation

La présente consultation concerne :

ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES AVEC MAINTENANCE SUR 5 ANS

Lieu d'exécution : **CHATEL-GUYON**

Article 2 - Condition de la Consultation

2-1 Définition de la procédure

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics.

2-2 Décomposition de la consultation

Le marché est composé de 3 lots.

- **LOT 1** : ECOLE ELEMENTAIRE de ST HIPPOLYTE à CHATEL-GUYON
- **LOT 2** : ECOLE MATERNELLE PIERRE RAVEL à CHATEL-GUYON
- **LOT 3** : ECOLE PRIMAIRE PIERRE RAVEL à CHATEL-GUYON

2.3 Nature de l'attribution

Le pouvoir adjudicateur souhaite imposer une forme de groupement à l'attributaire du marché : conjoint solidaire.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

2.4 Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.5 Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

Mais ils peuvent également présenter, conformément à l'article 50 du Code des marchés publics, une offre comportant des variantes respectant les exigences minimales visées par les dispositions du cahier des charges et de ses éventuelles pièces annexes.

Article 3 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat qui en fera la demande en Mairie :

10 Rue de l'Hôtel de Ville
BP 54
63140 CHATEL-GUYON
Tél : 04.73.86.01.88
Fax : 04.73.86.08.51
Email : sport@chatel-guyon.fr

Article 4 - Présentation des candidatures et des offres

4.1 Documents à produire

Le dossier à remettre par le candidat comprendra les pièces suivantes :

- ❖ pièces relatives à la candidature :
 - **les justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat** DC4 (lettre de candidature), DC5 (chiffre d'affaire global réalisé au cours des trois dernières années)
 - **la copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire**
 - **une déclaration sur l'honneur daté et signé par le candidat qui répond aux exigences de l'article 45 du code des marchés publics précisant :**
 - qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
 - qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales
 - qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, 324-10, 341-6, 125-1 et 125-3 du Code du travail
- ❖ Pièces relatives à l'offre :
 - L'acte d'engagement (AE) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché

- Le cahier des clauses particulières (CCTP) cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le CCAP signé
- Le règlement de consultation signé

4.2 Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en français

4.3 Unité monétaire

Les candidats sont informés que la personne publique conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : EURO

4.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 **jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions à l'article 7 du présent règlement.

4.5 Conditions d'envoi des propositions

Par lettre recommandée avec accusé de réception, Chronopost ou remise par l'entreprise à l'adresse suivante :

**MAIRIE
10 rue de l'Hôtel de Ville
BP 54
63140 CHATEL-GUYON**

avec les mentions ci-jointes:

Offre pour :

ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LES ECOLES
MATERNELLES ET PRIMAIRES AVEC MAINTENANCE SUR 5 ANS

4.6 Date limite de réception des propositions

La date limite de réception des propositions est fixée au **13 Novembre 2009 à 12H**

Article 5 - SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1 – Garanties et capacités techniques et financières
- 2 – Références professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1 – Prix des prestations	40
2 – Valeur technique	30
3 – Planning et délai d'intervention	30

Le Maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

6.1 Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

Renseignements Administratifs :

Mairie de Châtel-Guyon
10 rue de l'Hôtel de Ville
BP 54
63140 CHATEL-GUYON
Téléphone : 04.73.86.38 99
Fax : 04.73.86.08.51
Courriel sport@chatel-guyon.fr

Renseignements Techniques :

Mairie de Châtel-Guyon
10 rue de l'Hôtel de Ville
BP 54
63140 CHATEL-GUYON
Téléphone : 04.73.86.38.99
Fax : 04.73.86.08.51
Courriel : sport@chatel-guyon.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

6.2 Visites sur sites et/ou consultations sur place

Au préalable, avant la remise des offres, les candidats devront prendre connaissance de l'existant lors d'une visite. La visite est fixée le mardi 3 novembre à 9 h à l'école Pierre Ravel.

A l'issue de ce rendez-vous, un certificat de visite sera remis aux candidats et devra obligatoirement être joint au dossier de candidature.